

QUOTIENT FAMILIAL	QT	PERI-CENTRE	MATIN DEMI-JOURNEE 8H00 -12H30	APRES-MIDI DEMI-JOURNEE 13H30 - 18H00 goûter inclus	JOURNEE 8H00 - 18H00 goûter inclus
De 0 à 400	1	0,50	4,00	4,70	9,10
De 401 à 650	2	0,50	4,95	5,65	10,50
De 651 à 950	3	0,50	5,60	6,30	11,40
De 951 à 1250	4	0,50	6,30	7,00	12,40
+ de 1250	5	0,50	6,95	7,65	13,30

POUR LES INSCRIPTIONS VOUS MUNIR DE :

- Votre N°CAF ou MSA et votre quotient
- N° sécurité sociale, Nom et N° de contrat de votre assurance civile
- Carnet de santé de l'enfant (ou photocopies pages vaccinations)
- Possibilité d'envoi de la fiche inscription par mail alshlameilleraye@gmail.com

ADHESION FAMILLES RURALES OBLIGATOIRE : 24€

Valable pour toute la famille et pour toutes les activités proposées par Familles Rurales (Fitness, Zumba, Yoga, Accueil de loisirs)

Validité : 1 année

Pour les règlements par chèque, merci d'indiquer à l'ordre de Familles Rurales

Pour calculer votre quotient CAF, nous avons accès à CAFPRO,

Si vous ne voulez pas la consultation de votre dossier, veuillez fournir votre quotient.

Les informations consultées sont confidentielles.

Renseignements : alshlameilleraye@gmail.com

Site internet : <https://www.famillesrurales.org/lameilleraye/>

Facebook : <https://www.facebook.com/Familles-Rurales-La-Meilleraye-de-Bretagne-373600972996449/>

Directrice du centre, Flavie BRANCHEREAU : 06 65 32 55 12



ASSOCIATION DE LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE



ACCUEIL DE LOISIRS DE LA MEILLERAYE DE BRETAGNE

3 à 13 ans

LE MERCREDI

Places
Limitées



Ouverture à la journée de 8h00 à 18h00

PERI-CENTRE

7h30 à 8h00

12h30 à 13h00 / 13h00 à 13h30

18h00 à 18h30

Repas à fournir

inscriptions par mail :

alshlameilleraye@gmail.com



FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOIRSIRS ET MODALITES D'INSCRIPTION

L'accueil de loisirs du mercredi est ouvert à la journée de 8h00 à 18H00.
Il est possible d'inscrire vos enfants à la journée et fournir **un repas froid ou chaud (thermos)**

Le matin de 8h00 à 12h30
 L'après-midi de 13h30 à 18h00

Tout dépassement sera facturé 0,50 cts la demi-heure (commencée)
Un accueil péricentre est proposé :

- Le matin de 7h30 à 8h00
- Le midi de 12h30 à 13h00 et de 13h00 à 13h30
- Le soir de 18h00 à 18h30

Nous accueillons vos enfants aux heures d'arrivée et de départ suivantes :

- De 8h00 à 9h00 le matin
- De 12h00 à 12h30 avant le repas
- De 13h30 à 14h00 après le repas
- De 17h00 à 18h00 le soir

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs, il est le même pour tous les enfants, ce temps convivial a lieu entre 16h00 et 16h30.

Une feuille d'emargement est à signer à l'arrivée et au départ de l'enfant.
Le directeur du centre devra être prévenu par les parents en cas d'absence ou retard de l'enfant (voir tel).
La facture pourra être transmise sur demande.

L'accueil de loisirs est géré par l'association familles rurales, il est donc obligatoire de payer une **cotisation annuelle de 24 €**.

Malgré tous les efforts, la structure ne permet pas d'accueillir tous les enfants (notamment ceux de manière occasionnelle). Les désistements anticipés pourraient bénéficier à ces familles qui recherchent également un moyen de garde. Afin de garantir une qualité d'accueil optimale, nous nous devons de prévoir le nombre suffisant d'encadrant (organisation du planning). Un planning sera défini en année scolaire avec une possibilité de modification en début de chaque période. L'engagement peut être arrêté en cas de déménagement, perte d'emploi et maladie de l'enfant. **Une période engagée est une période due.**

Le remboursement sera pris en compte uniquement sur présentation d'un justificatif.
Le transfert entre le centre de loisirs et l'activité sportive (multisports) de l'enfant pourra être pris en charge avec l'accord de l'animateur sportif. En cas d'activité sportive pratiquée par l'enfant le mercredi, la tarification restera inchangée.

Aucune violence physique ni verbale ne sera tolérée. En cas de manquement à cette règle, cela donnera lieu à une convocation des parents avec un premier avertissement, suivi d'un deuxième avertissement pouvant entraîner une exclusion temporaire, voir définitive de l'enfant.

Accepter les règles de la vie en commun, c'est assurer le bien-être de tous. Il est donc demandé aux enfants de respecter les règles élémentaires de vie en collectivité, basées sur le respect de chacun.

Signature :

Précédée de la mention « lu et approuvé »

FICHE INSCRIPTION ENFANT - ANNEE SCOLAIRE 2024 / 2025

Carte d'adhésion familles rurales : OUI NON

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Age : _____

Quotient Familial : CAF MSA

	Date	Présence		
		Matin	Après-midi	Journée
P E R I O D E 1	Septembre	4		
		11		
		18		
		25		
	Octobre	2		
		9		
		16		
	Novembre	6		
		13		
		20		
		27		
	Décembre	4		
11				
18				
P E R I O D E 2	Janvier	8		
		15		
		22		
		29		
	Février	5		
		26		
	Mars	5		
		12		
		19		
		26		
	Avril	2		
		23		
30				
P E R I O D E 3	Mai	7		
		14		
		21		
		28		
	Juin	4		
		11		
		18		
		25		
	Juillet	2		

Péricentre* : oui - non

Si oui : 7h30-8h00 / 12h30-13h00 / 13h00-13h30 / 18h00-18h30

*Entourer votre besoin